



# BIEN COMPRENDRE VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE



**Siège social**  
14, avenue Thiers  
77000 Melun  
habitat@fsm.eu  
www.fsm.eu

groupe Arcade-vyv

**Agence Val de Seine & Sénart**  
Tél : 01 64 14 43 47  
accueil.valdeseine@fsm.eu

**Agence de Fontainebleau**  
Tél : 01 78 49 40 00  
accueil.fontainebleau@fsm.eu

**Agence de Bussy-Saint-Georges**  
Tél : 01 78 49 62 45  
accueil.bussy@fsm.eu

**Agence de Provins**  
Tél : 01 72 84 00 24  
accueil.provins@fsm.eu

## AVIS D'ÉCHÉANCE

Date d'émission au 24/01/2023

Période quittancée : 01/01/2023 au 31/01/2023

Adresse du local principal :

28 RUE GUSTAVE CHARLES 77000 MELUN

Vos références à rappeler :

Compte locataire n° 012345/77

Facture n° 24 900

Votre numéro de « **Compte locataire** » à rappeler lors de vos règlements et dans toutes correspondances.

**M. DUPONT PATRICK**  
**PORTE N° 30**  
**20 RUE GUSTAVE CHARLES**  
**77000 MELUN**

INFORMATION	VOTRE ECHEANCE
Loyer maximum de la convention : 0	Logement 003050 du 01/01/23 au 31/01/23 Loyer Conventionné 323,30 Prov.Charge Générale 13,43 <b>TOTAL Logement 336,73</b>
Réf. Mandat de prélèvement : ICS : FR03AAA123456 RUM : ++01-00000012345-01-20-00001234	Stationnt 003704 du 01/01/23 au 31/01/23 Loyer Annexe 40,00 <b>TOTAL Stationnt 40,00</b>
<b>SITUATION ANTERIEURE DE VOTRE COMPTE</b>	<b>SOLDE DÛ ET PRÉLÈVEMENT MENSUEL</b>
23/12/22 Solde débiteur 376,73 05/01/23 PRL-Prélèvement Automati -336,73 05/01/23 PRL-Prélèvement Automati -40,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous êtes prélevé du montant de votre échéance mensuelle, et n'avez aucune dette (« Solde compte » à 0 €), votre solde dû (« Vous nous devez ») sera à 0,00 €.</li> <li>Vous êtes prélevé du montant de votre échéance mensuelle, et votre « Solde compte » affiche un restant dû, le montant de votre solde dû (« Vous nous devez ») sera du montant de votre « Solde compte » et de votre accord de règlement, le cas échéant, si ce dernier n'est pas prélevé.</li> </ul>
<b>Solde Compte 0,00</b>	<b>TOTAL PRELEVE LE 12/02/2023 376,73</b>
<b>VOUS NOUS DEVEZ 0,00</b>	
Cet avis d'échéance vaut quittance, sous réserve que le solde du compte du présent avis soit égal à 0,00 (Situation antérieure de votre compte)	

L'ensemble des mouvements qui sont intervenus sur votre compte locataire, entre 2 avis d'échéance, seront détaillés dans la « Situation antérieure de votre compte » (par exemple : prélèvement automatique, chèque, rappel APL ou RLS, etc.).

Votre avis d'échéance vaut quittance si votre « Solde compte » est égal à 0,00 €.

## COUPON A DECOUPER ET A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Compte locataire n° 012345/77



Les Foyers de Seine-et-Marne  
S.A. au capital de 5 100.000 €  
R.C. Melun 65b77 - APE 6820A  
SIRET 784 967 564 001 12

### MODES DE REGLEMENT

- Prélèvement automatique
- Carte Bancaire en agence et sur le site www.apayer.fr (muni de votre n°de facture)
- Virement CDC : IBAN : FR43 4003 1000 0100 0011 2674 W54 BIC : CDCGFRPPXXX
- Chèque : à l'ordre de FSM- 14 avenue Thiers - 77000 Melun
- Espèces Eficash : Au bureau de poste muni de votre avis d'échéance (Frais : 4 euros à la charge d'FSM et 4 euros à la charge du client)



EPE8070000011112401230003767340

Coupon à découper et à joindre au règlement, en remplacement de l'étiquette adhésive.

N° TVA intracommunautaire : FR45784967564